

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° AC240

présenté par

M. Berta, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafof, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, Mme Gallerneau, M. Garcia, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

-----

**ARTICLE 10**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° (*nouveau*) Le second alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle est pluridisciplinaire et ouverte sur les universités. » »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La réforme de la formation des enseignants, au-delà d'un changement de dénomination et de gouvernance, est une opportunité de préciser les principes de formation des enseignants qui guideront l'élaboration du futur référentiel de formation. L'ancrage universitaire des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation est une spécificité qui pourrait être mieux valorisée. Elle permet, en effet, d'assurer un pont entre travaux de recherche et pratique de l'enseignement. Elle permet également d'enrichir la formation des instituts d'une approche pluridisciplinaire et de contenus de recherche de haut niveau.